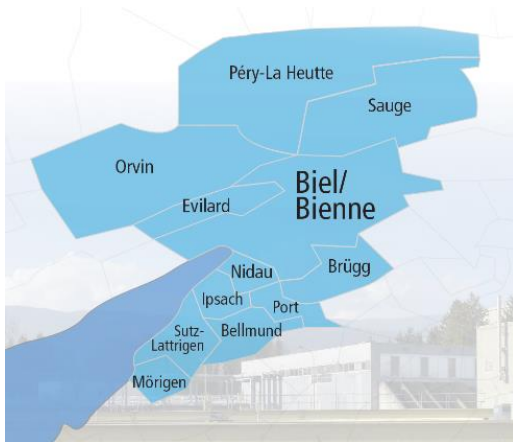


La STEP Région Bienne SA

Épuration des eaux et valorisation des résidus



La station d'épuration



L'association de communes de la région de Bienne, chargée de la valorisation des déchets et de l'épuration des eaux usées (Müra), a été fondée en 1964. La station d'épuration (STEP) a ensuite été mise en service en 1971. Depuis 1994, la STEP est une société anonyme indépendante regroupant 9 communes actionnaires. Quatrième plus grande station d'épuration du canton de Berne, elle traite aujourd'hui les eaux usées des 12 communes environnantes (voir illustration) et de leurs quelque 86 000 habitantes et habitants, ainsi que des industries locales. Après plusieurs étapes de traitement, les eaux épurées sont déversées dans le canal de Nidau-Büren.

Chaque année, ce sont près de 20 millions de mètres cubes d'eau usées provenant du bassin versant de 90 km² qui sont épurés dans une installation mécanique, biologique et chimique fonctionnant 24 heures sur 24.

Le traitement s'effectue conformément aux prescriptions légales. La STEP Région Bienne SA contribue ainsi activement à la protection des eaux et de l'environnement. L'eau propre est un moyen de subsistance élémentaire et est indispensable à la santé de la population.

Conformément à l'ordonnance révisée sur la protection des eaux, la STEP Bienne sera équipée d'ici 2035 d'une quatrième installation de traitement pour l'élimination des composés traces (micropolluants) et sera agrandie en raison de la croissance démographique.



Ce qu'il reste à l'issue du processus d'épuration



Environ 30 000 m³ de boues d'épuration résultent du processus d'épuration des eaux. Ces boues fermentent durant une vingtaine de jours dans des digesteurs chauffés. Pendant ce temps, les bactéries décomposent une partie des boues en gaz. Celui-ci est alors transformé en biogaz de haute qualité dans une installation de traitement du gaz, puis injecté dans le réseau de gaz naturel d'Energie Service Biel/Bienne (ESB).

Les boues d'épuration digérées sont traitées dans une installation de séchage et transformées en granulés combustibles. Ces derniers servent de combustibles neutres en CO₂ et remplacent le lignite dans la fabrication du ciment.

Chaque année, le processus d'épuration permet d'extraire des eaux usées près de 140 tonnes de sable et plus de 300 tonnes d'impuretés comme du papier, des lingettes humides, des cotons-tiges, des cigarettes et bien d'autres choses encore. Ces résidus sont éliminés dans le respect de l'environnement.



Ce qui n'a pas sa place dans les eaux usées et qui perturbe le processus d'épuration

De nombreuses matières grossières et polluantes posent problème pour l'exploitation et l'entretien de la station d'épuration et peuvent même perturber le processus de traitement biologique et mécanique dans la station.

Les déchets suivants n'ont pas leur place dans les eaux usées, mais doivent être éliminés dans le respect de l'environnement :

- Ⓢ Restes de repas et déchets verts
- Ⓢ Huiles et graisses de toutes sortes, diluants, essence
- Ⓢ Articles d'hygiène, couches jetables, protège-slips, tampons, préservatifs, lingettes humides
- Ⓢ Cotons-tiges, textiles
- Ⓢ Produits cosmétiques
- Ⓢ Médicaments
- Ⓢ Cigarettes, bouts de cigares, cendres
- Ⓢ Litière pour chats, sable pour oiseaux
- Ⓢ Plastique et matériaux d'emballage
- Ⓢ Poison et produits chimiques
- Ⓢ Lessives et colorants
- Ⓢ Lames de rasoir, tessons
- Ⓢ Grandes quantités de cheveux/poils, touffes de cheveux/poils



Vous trouverez la manière d'éliminer ces déchets dans le respect de l'environnement sur :

<https://mueve.ch/fr/valorisation/solutions-elimination-dans-seeland/>



Vous trouverez de plus amples informations sur la STEP Région Bienne SA ici :

<https://ara-biel.ch/fr/>



01.03.2022